

---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**

**N° COR 2022-353**

**Séance du jeudi 24 novembre 2022**

---

**Président de séance :** Patrice VERCHÈRE, Président de la Communauté de l'Ouest Rhodanien

**Secrétaire de séance :** Josée PERRUSSEL-BATISSE

**Date de convocation du Conseil :** 16 novembre 2022

**Date de mise en ligne :** 30 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 63

**Membres présents à la séance : 48**

VERCHÈRE Patrice, PEYLACHON Bruno, SOTTON Martin, PRADEL Christian, PONTET René, LAFAY Annick, MARTINEZ Sylvie, MAIRE Olivier, BLEIN Bernadette, SERVAN Alain, DUBESSY Gilles, GALILEI Christine, JOYET Guy, DESPRAS Dominique, CHASSAGNEL Sophie, LACROIX Éric, THOLIN Thierry, DE SAINT JEAN Christine, CORGIER Vincent, DUBOUIS Marie-Claire, PONTET Jonathan, ROCHE Hubert, JOMARD Pascale, NOYEL Nadine, DESPLACES Marc, MURAT Véronique, CROISAT Gaëlle, LORCHEL Philippe, PRÊLE Evelyne, BRUN Pascal, DIGAS Hervé, DEQUEVAUVILLER Alain, TERRIER Jean-François, VOLAY Fabienne, TRIOMPHE Philippe, PERRODON Marie-Christine, PERRUSSEL-BATISSE Josée, MAZNI Slim, PROTON Alexandre, CHERPIN Magali, FRANÇOIS Jean-Luc, BERTHIER Jacqueline, BOURRASSAUT Patrick, VIVIER-MERLE Anne-Marie, RAFFIN Maurice, CHEVALIER Nathalie, GERBERON Alain, LONGERE Michèle

**Membres absents ou excusés : 7**

DUMONTET Daniel, GIANONE David, VERNAY-CHERPIN Cécile, DE BUSSY Jacques, TOUCHARD Pascal, REYBAUT Anne, ESTIENNE Nathalie

**Membres absents ou excusés ayant donné pouvoir : 8**

GUEYDON Simone donne procuration à THOLIN Thierry, ROUGE-PIPEREAU Peggy donne procuration à PONTET René, PERONNET Alain donne procuration à PERRUSSEL-BATISSE Josée, BUTTY Jean-Marc donne procuration à TRIOMPHE Philippe, GAUTIER Laura donne procuration à PERRODON Marie-Christine, MERARD Chantal donne procuration à SERVAN Alain, AGUERA Antonio donne procuration à VOLAY Fabienne, LEÏTAO Lidia donne procuration à PEYLACHON Bruno

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;

Vu la délibération n° COR 2022-079 du 24 mars 2022 relative à l'approbation du budget primitif Principal pour 2022 ;

Vu la délibération n° COR 2022-211 du 29 juin 2022 portant décision modificative n°1 du budget Principal ;

Considérant que le budget Principal doit faire l'objet d'une décision modificative en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Considérant qu'en section de fonctionnement, les ajustements apportés sont les suivants :

- les crédits alloués aux charges de personnel sont augmentés de 100 000 € (chapitre 012) :
  - o l'augmentation est liée à la revalorisation du point d'indice (60 000 €), au transfert de personnel du budget annexe Économie vers le budget principal (9 000 €), au renfort anticipé au sein de l'Écomusée (9 000 €), au reclassement des agents de catégorie B (3 000 €), à la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (9 000 €) et à des remplacements (10 000 €) ;
- le montant budgété au titre de la subvention d'équilibre au budget annexe Économie est revu à la hausse de 339 174,84 € (chapitre 65) :
  - o l'augmentation de la subvention d'équilibre est requise afin de procéder à la régularisation des écritures réalisées dans le cadre de promesses de vente sur la zone Basse Croisette ;
- d'autres crédits en dépenses sont revus à la hausse, au titre :
  - o des subventions aux associations (chapitre 65), pour un montant de 23 000 € (subventions politique de la ville) ;
  - o d'atténuations de produits (chapitre 014), pour un montant de 6 505 € (essentiellement liés au montant définitif du prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales et de restitutions de dégrèvements) ;
  - o de la prise en compte des admissions en non-valeur (chapitre 65), pour un montant de 712,10 € ;
  - o de l'ajustement du montant alloué aux dotations aux amortissements, pour un montant de 33 520,07 € ;
- en recettes, les modifications portent sur :
  - o l'augmentation du produit perçu au titre de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée, suite à une notification complémentaire transmise par l'État (250 063 €) ;
  - o la prise en compte d'un reversement d'une subvention (44 000 €) ;
  - o la diminution des crédits prévus au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (9 900 €) ;
- la décision modificative s'équilibre en section de fonctionnement par :
  - o la diminution des crédits alloués aux charges exceptionnelles d'un montant de 5 500 € ;
  - o la diminution des crédits alloués aux dépenses imprévues d'un montant de 90 000 € ;
  - o la diminution du virement à la section d'investissement d'un montant de 123 249,01 €.

Considérant qu'en section d'investissement, les ajustements apportés sont les suivants :

- le virement de la section de fonctionnement et les crédits alloués aux amortissements sont modifiés en cohérence avec les éléments présentés au titre de la section de fonctionnement :
  - o le montant du virement de la section de fonctionnement est diminué en recettes de 123 249,01 € ;
  - o le montant des écritures d'amortissement est augmenté en recettes de 33 520,07 € ;
- des crédits sont prévus au titre des opérations patrimoniales (chapitre 041) en recettes et en dépenses :
  - o le montant des crédits prévus en dépenses et en recettes au titre du chapitre 041 – opérations patrimoniales est porté à 1 489 616,53 € (soit une hausse des crédits de 1 289 616,53 €).
- des transferts de crédits sont réalisés entre plusieurs opérations de la politique habitat :
  - o les crédits alloués en dépenses à l'opération n° 210106 subventions habitants PIG sont augmentés de 191 000 € ;
  - o en contrepartie, les crédits alloués en dépenses à plusieurs opérations sont revus à la baisse :
    - opération n° 210109 DEMOLITIONS LOGEMENTS SOCIAUX BAILLEURS: - 60 000 € ;
    - opération n° 210107 ORI PECHERIE : - 40 000 € ;
    - opération n° 210101 SUBVENTIONS HABITANTS FACADES : - 10 000 € ;
    - opération n° 210103 SUBVENTIONS HABITANTS OPAH : - 5 000 € ;
    - opération n° 210104 SUBVENTIONS HABITANTS OPAH TARARE : - 76 000 € ;
- des crédits sont prévus au titre de la liquidation de la SAS METHAGRICOR pour un montant de 35 500 € (imputation à l'article 20422) :

- conformément à la convention tripartite approuvée par délibération n° COR 2022-290 du 29 septembre 2022, le montant de la liquidation à la charge de la COR s'établit à 35 201,20 € ;
- l'équilibre de la décision modificative en section d'investissement est permis par la diminution des crédits alloués en dépenses à l'opération n° 122 siège :
  - les crédits alloués en dépenses à l'opération n° 122 siège sont diminués d'un montant de 125 228,94 €.

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 56      Contre : 0      Abstention(s) : 0

### DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** la décision modificative n° 2 du budget Principal telle que présentée ci-dessus et dans le tableau annexé à la délibération ;

**2 - D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents ;

**3 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à : Service de gestion comptable de Tarare

La Secrétaire de séance

Josée PERRUSSEL-BATISSE

Le Président

Patrice VERCHÈRE

Pour le Président  
et par délégation,  
le Directeur Général  
Franck VERNHES



**Annexe à la délibération n° COR 2022-353**  
 Modifications apportées au budget Principal

Désignation		Crédits votés							Dépenses			Recettes		
Sens	Cha.	Nature	Fonction	Service	Opération	Libellé	BP 2022 (rappel)	DM1 (rappel)	BP 22 + DM1 + DM2	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
<b>FONCTIONNEMENT</b>														
D	012	64111	020	GRH		REMUNERATION PRINCIPALE AUTRES RESTITUTIONS AU TITRE DE DEGREVEMENTS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES	5 385 563,53	0,00	5 485 563,53		100 000,00			
D	014	7391178	020	FINA		FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES	0,00	0,00	4 055,00		4 055,00			
D	014	739223	020	FINA		SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	10 000,00	0,00	12 450,00		2 450,00			
D	65	6574	524	POLVI		SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	205 020,00	0,00	225 020,00		20 000,00			
D	65	6574	830	DURA		SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	7 800,00	0,00	10 800,00		3 000,00			
D	65	6541	33	FINA		CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00	0,00	711,90		711,90			
D	65	6541	020	FINA		CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00	0,00	0,20		0,20			
D	65	657363	020	FINA		SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BA ECONOMIE	2 103 370,00	0,00	2 442 544,84		339 174,84			
D	67	673	33	CULTURE		TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	10 000,00	4 500,00		5 500,00			

R	73	73223	01	FINA		FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES	661 000,00	0,00	651 100,00			9 900,00				
R	75	7588	830	DURA		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 000,00	0,00	48 000,00				44 000,00			
R	73	7382	01	FINA		FRACTION DE TVA	3 927 000,00	-80 434,00	4 096 629,00				250 063,00			
D	042	6811	01	FINA		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 168 000,00	0,00	2 201 520,07		33 520,07					
D	022		01	FINA		DEPENSES IMPREVUES	140 000,00	-20 000,00	30 000,00			90 000,00				
D	023		01	FINA		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 301 531,62	157 347,75	3 335 630,36		123 249,01					
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>													<b>218 749,01</b>	<b>502 912,01</b>	<b>9 900,00</b>	<b>294 063,00</b>

Désignation	Crédits votés										Dépenses			Recettes	
	Sens	Cha	Nature	Fonction	Service	Opération	Libellé	BP 2022 (rappel)	DM1 (rappel)	DM1 (rappel) + DM2	BP 22 + DM1 + DM2	Diminution crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>															
R	021		01	FINA		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 301 531,62	157 347,75	3 335 630,36					123 249,01	
R	40		01	FINA		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 168 000,00	0,00	2 201 520,07						33 520,07
D	041	2313	01	FINA		OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00	1 053 932,09				853 932,09		
R	041	2315	01	FINA		OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00	1 053 932,09						853 932,09
D	041	1311	01	FINA		OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	431 064,44				431 064,44		

R	041	1321	01	FINA		OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	431 064,44				431 064,44
D	041	2318	01	FINA		OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	4 620,00				4 620,00
R	041	2313	01	FINA		OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	4 620,00		4 620,00		
D	16	165	520	HABI		DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0,00	0,00	500,00		500,00		
R	16	165	520	HABI		DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0,00	0,00	500,00				500,00
D	20		520	HABI	210109	DEMOLITIONS LOGEMENTS SOCIAUX BAILLEURS	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00			
D	20		520	HABI	210107	ORI PECHERIE	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00			
D	20		520	HABI	210106	SUBVENTIONS HABITANTS PIG	664 931,88	0,00	534 000,00		191 000,00		
D	20		520	HABI	210101	SUBVENTIONS HABITANTS FACADES	132 105,10	0,00	90 000,00		10 000,00		
D	20		520	HABI	210103	SUBVENTIONS HABITANTS OPAH AMPLEPUIS	175 420,00	0,00	109 000,00		5 000,00		
D	20		520	HABI	210104	SUBVENTIONS HABITANTS OPAH TARARE	384 632,80	0,00	282 000,00		76 000,00		
D	21	2135	020	PATR	122	SIEGE	310 632,80	0,00	185 403,86	125 228,94			
D	20	20422	830	DURA		TITRES DE PARTICIPATIONS	0,00	0,00	35 500,00		35 500,00		
<b>Total INVESTISSEMENT</b>									<b>316 228,94</b>	<b>1 516 616,53</b>	<b>123 249,01</b>	<b>1 323 636,60</b>	
<b>Total Général</b>									<b>534 977,95</b>	<b>2 019 528,54</b>	<b>133 149,01</b>	<b>1 617 699,60</b>	

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	284 163,00	284 163,00	0,00
Section d'investissement	1 200 387,59	1 200 387,59	0,00

---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**

**N° COR 2022-354**

**Séance du jeudi 24 novembre 2022**

---

**Président de séance :** Patrice VERCHÈRE, Président de la Communauté de l'Ouest Rhodanien

**Secrétaire de séance :** Josée PERRUSSEL-BATISSE

**Date de convocation du Conseil :** 16 novembre 2022

**Date de mise en ligne :** 30 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 63

**Membres présents à la séance : 48**

VERCHÈRE Patrice, PEYLACHON Bruno, SOTTON Martin, PRADEL Christian, PONTET René, LAFAY Annick, MARTINEZ Sylvie, MAIRE Olivier, BLEIN Bernadette, SERVAN Alain, DUBESSY Gilles, GALILEI Christine, JOYET Guy, DESPRAS Dominique, CHASSAGNEL Sophie, LACROIX Éric, THOLIN Thierry, DE SAINT JEAN Christine, CORGIER Vincent, DUBOUIS Marie-Claire, PONTET Jonathan, ROCHE Hubert, JOMARD Pascale, NOYEL Nadine, DESPLACES Marc, MURAT Véronique, CROISAT Gaëlle, LORCHEL Philippe, PRÉLE Evelyne, BRUN Pascal, DIGAS Hervé, DEQUEVAUVILLER Alain, TERRIER Jean-François, VOLAY Fabienne, TRIOMPHE Philippe, PERRODON Marie-Christine, PERRUSSEL-BATISSE Josée, MAZNI Slim, PROTON Alexandre, CHERPIN Magali, FRANÇOIS Jean-Luc, BERTHIER Jacqueline, BOURRASSAUT Patrick, VIVIER-MERLE Anne-Marie, RAFFIN Maurice, CHEVALIER Nathalie, GERBERON Alain, LONGERE Michèle

**Membres absents ou excusés : 7**

DUMONTET Daniel, GIANONE David, VERNAY-CHERPIN Cécile, DE BUSSY Jacques, TOUCHARD Pascal, REYBAUT Anne, ESTIENNE Nathalie

**Membres absents ou excusés ayant donné pouvoir : 8**

GUEYDON Simone donne procuration à THOLIN Thierry, ROUGE-PIPEREAU Peggy donne procuration à PONTET René, PERONNET Alain donne procuration à PERRUSSEL-BATISSE Josée, BUTTY Jean-Marc donne procuration à TRIOMPHE Philippe, GAUTIER Laura donne procuration à PERRODON Marie-Christine, MERARD Chantal donne procuration à SERVAN Alain, AGUERA Antonio donne procuration à VOLAY Fabienne, LEÏTAO Lidia donne procuration à PEYLACHON Bruno

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET DÉCHETS**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;

Vu la délibération n° COR 2022-080 du 24 mars 2022 relative à l'approbation du budget primitif Déchets pour 2022 ;

Vu la délibération n° COR 2022-212 du 29 juin 2022 portant décision modificative n°1 du budget Déchets ;

Considérant que le budget Déchets doit faire l'objet d'une décision modificative en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Considérant qu'en section de fonctionnement, les ajustements apportés sont les suivants :

- la modification des crédits alloués aux charges de personnel est réalisée en dépenses et en recettes :
  - o les recettes pour atténuations de charges sont revues à la hausse d'un montant de 15 455 € (chapitre 013) ;
  - o le montant des crédits inscrits au chapitre 012 – charges du personnel est augmenté de 65 000 € afin d'absorber l'impact de la revalorisation du point d'indice (9 500 €) et des remplacements non prévus suite à des absences de personnel (55 500 €) ;
- l'ajustement des recettes comptabilisées en fonctionnement est réalisé au regard de l'activité du service :
  - o le montant budgété au titre de la redevance spéciale (chapitre 70) est augmenté de 80 000 € ;
  - o le montant budgété au titre des participations CITEO (chapitre 74) est revu à la baisse de 105 000 €. Cette recette dépendant des volumes de déchets traités, sa prévision doit être revue en fonction de l'activité ;
- l'intégration des demandes du Trésorier public au titre de créances éteintes et de créances admises en non-valeur est réalisée :
  - o Le montant des crédits inscrits au chapitre 65 est augmenté de 5 709,60 € pour procéder aux écritures induites par l'adoption d'admissions en non-valeur ;
- les crédits alloués aux écritures d'amortissement et de reprises de subventions font l'objet d'ajustements :
  - o des corrections doivent être réalisées afin de pouvoir procéder aux écritures comptables aux dotations aux amortissements (hausse des crédits de 10 000 € en dépenses d'ordre de fonctionnement) et aux reprises de subventions (hausse de crédits de 1 221 € en recettes d'ordre de fonctionnement) ;
- l'équilibre de la décision modificative en section de fonctionnement est réalisé par la réduction des crédits alloués aux dépenses imprévues.
  - o les crédits en dépenses sont diminués de 89 033,60 €.

Considérant qu'en section d'investissement, les ajustements apportés sont les suivants :

- les crédits alloués aux écritures liées aux dotations aux amortissements aux reprises de subventions sont modifiés en cohérence avec les ajustements apportés en section de fonctionnement :
  - o en recettes, le montant des crédits alloués au chapitre 040 est revu à la hausse de 10 000 € ;
  - o en dépenses, le montant des crédits alloués au chapitre 040 est revu à la hausse de 1 221 € ;
- la prise en compte de produits de cessions non prévus est valorisée.
  - o des produits de cessions, suite à des sinistres, sont intégrés pour un montant de 2 256 €.
- l'équilibre de la décision modificative en section d'investissement est réalisé par l'ajustement de l'enveloppe d'emprunt nouveau :
  - o les crédits alloués à l'emprunt nouveau, en recettes sont réduits de 11 035 €.

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 56      Contre : 0      Abstention(s) : 0

## DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** la décision modificative n° 2 du budget Déchets telle que présentée ci-dessus et dans le tableau annexé à la délibération ;

**2 - D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents ;

**3 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à : Service de gestion comptable de Tarare

La Secrétaire de séance

Josée PERRUSSEL-BATISSE

Le Président

Patrice VERCHÈRE

Pour le Président  
et par délégation,  
le Directeur Général  
Franck VERNHES



**Annexe à la délibération n° COR 2022-354**  
**Modifications apportées au budget Déchets**

Désignation		Crédits votés					Dépenses			Recettes			
Sens	Ch	Nature	Fonction	Service	Opération	Libellé	BP 2022 (rappel)	DM1 (rappel)	BP 22 + DM1 + DM2	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FUNCTIONNEMENT</b>													
D	012	64111	812	GRH		CHARGES DE PERSONNEL	804 999,34	0,00	869 999,34		65 000,00		
R	013	6419	812	GRH		REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	25 000,00	1 742,67	42 197,67				15 455,00
R	74	7478	812	DECHET		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS - AUTRES ORGANISMES	750 000,00	0,00	645 000,00			105 000,00	
R	70	70612	812	DECHET		REDEVANCE SPECIALE	410 000,00	0,00	490 000,00				80 000,00
D	65	6542	812	FINA		CREANCES ETEINTES	0,00	0,00	5 565,60		5 565,60		
D	65	6541	812	FINA		CREANCES ADMISES EN NON- VALEUR	0,00	0,00	144,00		144,00		
D	042	6811	812	FINA		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	566 000,00	0,00	576 000,00		10 000,00		
R	042	777	812	FINA		QUOTE-PART SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	41 500,00	0,00	42 721,00				1 221,00

D	022	022	812	FINA		DEPENSES IMPREVUES	100 000,00	30 420,00	41 386,40	89 033,60				
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>											<b>89 033,60</b>	<b>80 709,60</b>	<b>105 000,00</b>	<b>96 676,00</b>

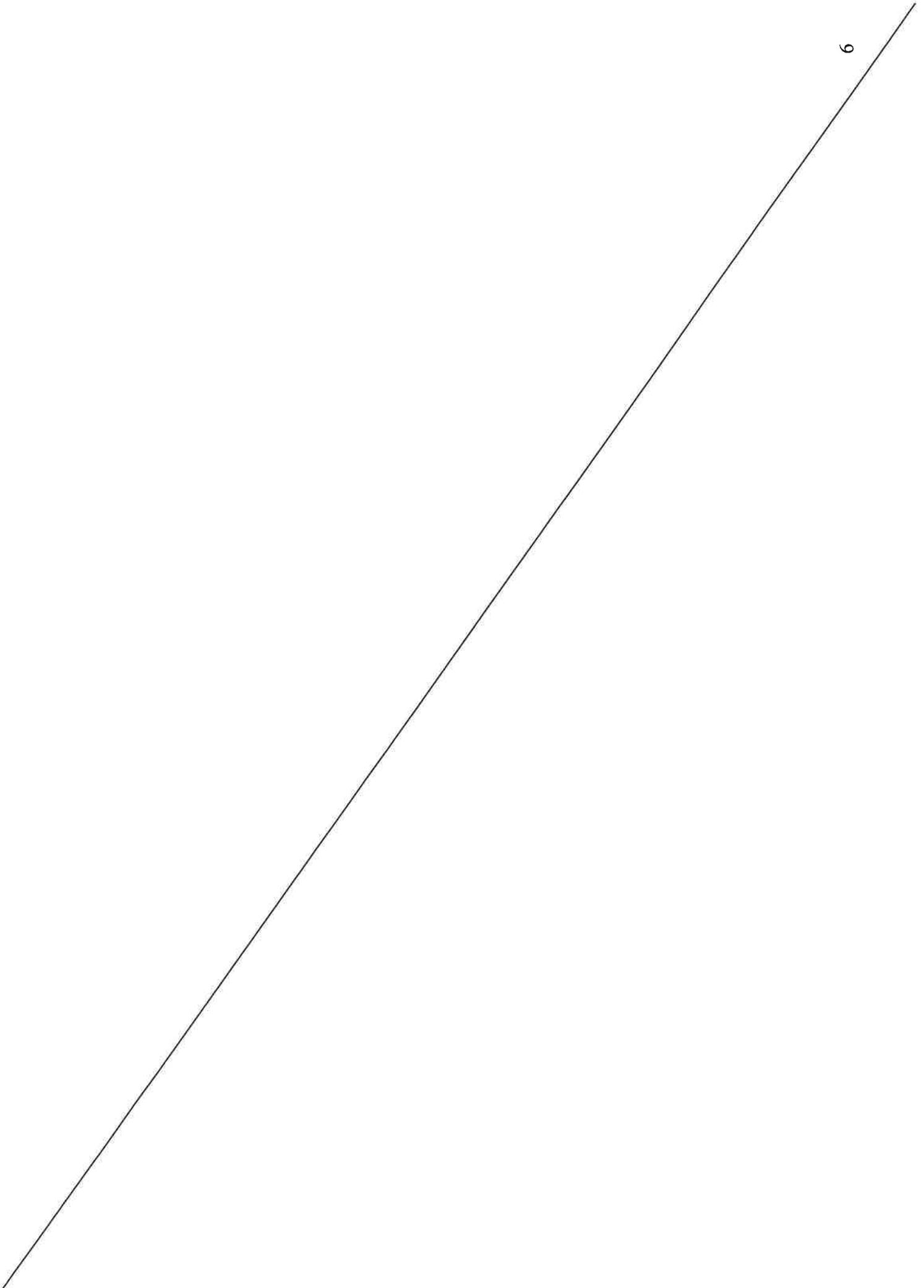
Désignation		Crédits votés						Dépenses		Recettes							
		Sens	Cha	Nature	Fonction	Service	Opération	Libellé	BP 2022 (rappel)	DM1 (rappel)	BP 22 + DM1 + DM2	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
<b>INVESTISSEMENT</b>																	
D	040		13912	812	FINA						5 519,00	0,00	42 721,00		1 221,00		
R	040		28031	812	FINA						5 213,00	0,00	7 813,00				2 600,00
R	040		281318	812	FINA						12 480,00	0,00	13 880,00				1 400,00
R	040		28158	812	FINA						2 212,00	0,00	7 212,00				5 000,00
R	040		28184	812	FINA						423,00	0,00	1 423,00				1 000,00
R	024		024	812	FINA						0,00	0,00	2 256,00				2 256,00
R	16		1641	812	FINA						99 890,00	0,00	88 855,00				11 035,00
<b>Total INVESTISSEMENT</b>											<b>0,00</b>	<b>1 221,00</b>	<b>11 035,00</b>	<b>12 256,00</b>			

<b>Total Général</b>											<b>89 033,60</b>	<b>81 930,60</b>	<b>116 035,00</b>	<b>108 932,00</b>
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------------------	------------------	-------------------	-------------------

Dépenses	Recettes	Solde
-8 324,00	-8 324,00	0,00
1 221,00	1 221,00	0,00

Section de fonctionnement

Section d'investissement



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**

**N° COR 2022-355**

**Séance du jeudi 24 novembre 2022**

---

**Président de séance :** Patrice VERCHÈRE, Président de la Communauté de l'Ouest Rhodanien

**Secrétaire de séance :** Josée PERRUSSEL-BATISSE

**Date de convocation du Conseil :** 16 novembre 2022

**Date de mise en ligne :** 30 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 63

**Membres présents à la séance : 48**

VERCHÈRE Patrice, PEYLACHON Bruno, SOTTON Martin, PRADEL Christian, PONTET René, LAFAY Annick, MARTINEZ Sylvie, MAIRE Olivier, BLEIN Bernadette, SERVAN Alain, DUBESSY Gilles, GALILEI Christine, JOYET Guy, DESPRAS Dominique, CHASSAGNEL Sophie, LACROIX Éric, THOLIN Thierry, DE SAINT JEAN Christine, CORGIER Vincent, DUBOUIS Marie-Claire, PONTET Jonathan, ROCHE Hubert, JOMARD Pascale, NOYEL Nadine, DESPLACES Marc, MURAT Véronique, CROISAT Gaëlle, LORCHEL Philippe, PRÉLE Evelyne, BRUN Pascal, DIGAS Hervé, DEQUEVAUVILLER Alain, TERRIER Jean-François, VOLAY Fabienne, TRIOMPHE Philippe, PERRODON Marie-Christine, PERRUSSEL-BATISSE Josée, MAZNI Slim, PROTON Alexandre, CHERPIN Magali, FRANÇOIS Jean-Luc, BERTHIER Jacqueline, BOURRASSAUT Patrick, VIVIER-MERLE Anne-Marie, RAFFIN Maurice, CHEVALIER Nathalie, GERBERON Alain, LONGERE Michèle

**Membres absents ou excusés : 7**

DUMONTET Daniel, GIANONE David, VERNAY-CHERPIN Cécile, DE BUSSY Jacques, TOUCHARD Pascal, REYMBAUT Anne, ESTIENNE Nathalie

**Membres absents ou excusés ayant donné pouvoir : 8**

GUEYDON Simone donne procuration à THOLIN Thierry, ROUGE-PIPEREAU Peggy donne procuration à PONTET René, PERONNET Alain donne procuration à PERRUSSEL-BATISSE Josée, BUTTY Jean-Marc donne procuration à TRIOMPHE Philippe, GAUTIER Laura donne procuration à PERRODON Marie-Christine, MERARD Chantal donne procuration à SERVAN Alain, AGUERA Antonio donne procuration à VOLAY Fabienne, LEÏTAO Lidia donne procuration à PEYLACHON Bruno

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;

Vu la délibération n° COR 2022-081 du 24 mars 2022 relative à l'approbation du budget primitif Assainissement pour 2022 ;

Vu la délibération n° COR 2022-213 du 29 juin 2022 portant décision modificative n°1 du budget Assainissement ;

Considérant que le budget Assainissement doit faire l'objet d'une décision modificative en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Considérant qu'en section de fonctionnement, les ajustements apportés sont les suivants :

- la prise en compte du reversement au délégataire de la part de la prime épuratoire versée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les exercices 2019, 2020 et 2021 est intégrée en dépenses (chapitre 65) :
  - o l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public sur le secteur de Tarare prévoit que la moitié des aides à la performance épuratoire, versée par l'Agence de l'eau à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, soit reversée au délégataire ;
  - o les reversements au titre des exercices 2019 (montant reversé de 31 491,79 €), 2020 (montant reversé de 31 654,54 €) et 2021 (montant reversé de 26 669,52 €) n'ayant pas été appelés par le délégataire au cours des exercices budgétaires concernés, il y a lieu de procéder aux reversements ;
  - o l'un des reversements ayant été budgété et l'autre ayant été pris en charge via la mobilisation des dépenses imprévues, les crédits alloués au chapitre 65 sont augmentés de 27 000 € ;
- les crédits alloués aux charges exceptionnelles sont augmentés du fait de l'annulation d'un titre de recette perçu en 2021 :
  - o le titre de recettes n° 5 réalisé au cours de l'exercice 2021 est annulé (son montant était de 16 400 €). Il s'agissait de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif de nouvelles constructions à l'encontre du tiers 4G SARL ;
  - o au regard du solde des crédits disponibles au chapitre 67, le montant des crédits est augmenté de 14 000 € ;
- l'équilibre de la décision modificative en section de fonctionnement est réalisé par la réduction du virement à la section d'investissement :
  - o la section de fonctionnement est équilibrée en diminuant le virement à la section d'investissement d'un montant de 41 000 € ;

Considérant qu'en section d'investissement, les ajustements apportés sont les suivants :

- la modification du virement de la section de fonctionnement ayant permis l'équilibre de la décision modificative en section de fonctionnement est réalisée :
  - o en recettes d'investissement, le montant du virement de la section de fonctionnement est diminué de 41 000 € en cohérence avec les éléments présentés ci-dessus ;
- les montants alloués aux écritures liées aux opérations de récupération de la taxe sur la valeur ajoutée sont revus à la hausse :
  - o afin de pouvoir réaliser les écritures comptables liées au transfert du droit à déduction de la TVA en lien avec les délégataires, les crédits sont augmentés :
    - côté recettes, au chapitre 27, article 2762, d'un montant de 30 000 € et au chapitre 041, article 21532, d'un montant de 30 000 € ;
    - côté dépenses, au chapitre 041, article 2762, d'un montant de 30 000 € ;
  - o ces montants prévisionnels permettront de prendre en charge les droits des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2022 ;
- le montant des crédits alloués à l'opération 150005 Réhabilitation STEP Les Sauvages en dépenses est augmenté de 94 000 € ;
- le montant des crédits alloués à l'opération 150028 Équipement ouvrages en diagnostic permanent en dépenses est diminué de 105 000 € :
  - o cette réduction de crédits permet l'équilibre de la décision modificative en section d'investissement ;

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 56      Contre : 0      Abstention(s) : 0

## DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** la décision modificative n° 2 du budget Assainissement telle que présentée ci-dessus et dans le tableau annexé à la délibération ;

**2 - D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents ;

**3 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à : Service de gestion comptable de Tarare

La Secrétaire de séance

Josée PERRUSSEL-BATISSE

Le Président

Patrice VERCHÈRE

Pour le Président  
et par délégation,  
le Directeur Général  
Franck VERNHES



**Annexe à la délibération n° COR 2022-355**  
*Modifications apportées au budget Assainissement*

Désignation		Crédits votés					Dépenses			Recettes					
		Cha	Nature	Fonction	Service	Opération	Libellé	BP 2022 (rappel)	DM1 (rappel)	BP 22 + DM1 + DM2	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
<b>FUNCTIONNEMENT</b>															
D	65	658		ASSAIN			93 777,00	0,00	120 777,00			27 000,00			
D	67	673		ASSAIN			9 000,00	10 000,00	33 000,00			14 000,00			
D	023			FINAN			1 231 405,17	0,00	1 190 405,17	41 000,00					
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>										<b>41 000,00</b>	<b>41 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

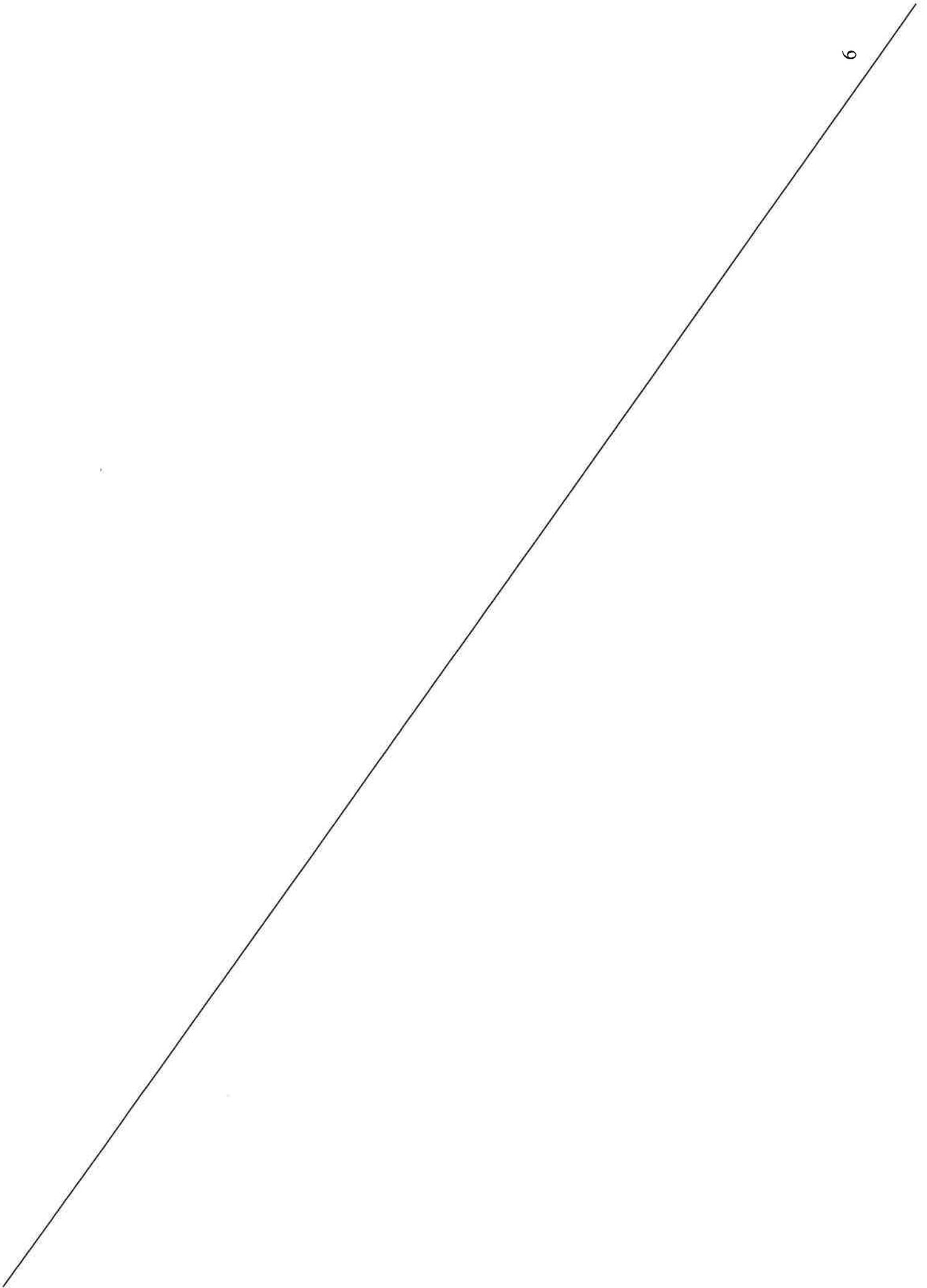
Désignation		Crédits votés					Dépenses			Recettes					
		Cha	Nature	Fonction	Service	Opération	Libellé	BP 2022 (rappel)	DM1 (rappel)	BP 22 + DM1 + DM2	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
<b>INVESTISSEMENT</b>															
R	021			FINAN			1 231 405,17	0,00	1 190 405,17				41 000,00		
D	23	2315		ASSAIN	150005		50 000,00	0,00	144 000,00			94 000,00			
D	23	21351		ASSAIN	150028		222 020,00	0,00	117 020,00	105 000,00					
R	041	21532		FINA			0,00	20 000,00	50 000,00						30 000,00

D	041	2762		FINA		CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	0,00	20 000,00	50 000,00		30 000,00		
R	27	2762		FINA		CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	0,00	20 000,00	50 000,00				30 000,00
<b>Total INVESTISSEMENT</b>													
							<b>105 000,00</b>				<b>124 000,00</b>	<b>41 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
<b>Total Général</b>							<b>146 000,00</b>				<b>165 000,00</b>	<b>41 000,00</b>	<b>60 000,00</b>

Dépenses	Recettes	Solde
0,00	0,00	0,00
19 000,00	19 000,00	0,00

Section de fonctionnement

Section d'investissement



6

---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**

**N° COR 2022-356**

**Séance du jeudi 24 novembre 2022**

---

**Président de séance :** Patrice VERCHÈRE, Président de la Communauté de l'Ouest Rhodanien

**Secrétaire de séance :** Josée PERRUSSEL-BATISSE

**Date de convocation du Conseil :** 16 novembre 2022

**Date de mise en ligne :** 30 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 63

**Membres présents à la séance : 48**

VERCHÈRE Patrice, PEYLACHON Bruno, SOTTON Martin, PRADEL Christian, PONTET René, LAFAY Annick, MARTINEZ Sylvie, MAIRE Olivier, BLEIN Bernadette, SERVAN Alain, DUBESSY Gilles, GALILEI Christine, JOYET Guy, DESPRAS Dominique, CHASSAGNEL Sophie, LACROIX Éric, THOLIN Thierry, DE SAINT JEAN Christine, CORGIER Vincent, DUBOUIS Marie-Claire, PONTET Jonathan, ROCHE Hubert, JOMARD Pascale, NOYEL Nadine, DESPLACES Marc, MURAT Véronique, CROISAT Gaëlle, LORCHEL Philippe, PRÊLE Evelyne, BRUN Pascal, DIGAS Hervé, DEQUEVAUVILLER Alain, TERRIER Jean-François, VOLAY Fabienne, TRIOMPHE Philippe, PERRODON Marie-Christine, PERRUSSEL-BATISSE Josée, MAZNI Slim, PROTON Alexandre, CHERPIN Magali, FRANÇOIS Jean-Luc, BERTHIER Jacqueline, BOURRASSAUT Patrick, VIVIER-MERLE Anne-Marie, RAFFIN Maurice, CHEVALIER Nathalie, GERBERON Alain, LONGERE Michèle

**Membres absents ou excusés : 7**

DUMONTET Daniel, GIANONE David, VERNAY-CHERPIN Cécile, DE BUSSY Jacques, TOUCHARD Pascal, REYMBAUT Anne, ESTIENNE Nathalie

**Membres absents ou excusés ayant donné pouvoir : 8**

GUEYDON Simone donne procuration à THOLIN Thierry, ROUGE-PIPEREAU Peggy donne procuration à PONTET René, PERONNET Alain donne procuration à PERRUSSEL-BATISSE Josée, BUTTY Jean-Marc donne procuration à TRIOMPHE Philippe, GAUTIER Laura donne procuration à PERRODON Marie-Christine, MERARD Chantal donne procuration à SERVAN Alain, AGUERA Antonio donne procuration à VOLAY Fabienne, LEÏTAO Lidia donne procuration à PEYLACHON Bruno

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET LOISIRS**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;

Vu la délibération n° COR 2022-083 du 24 mars 2022 relative à l'approbation du budget primitif Loisirs pour 2022 ;

Vu la délibération n° COR 2022-214 du 29 juin 2022 portant décision modificative n°1 du budget Loisirs ;

Considérant que le budget Loisirs doit faire l'objet d'une décision modificative en section de fonctionnement ;

Considérant qu'en section de fonctionnement, les ajustements apportés sont les suivants :

- les crédits alloués aux charges de personnel sont revus à la hausse, ainsi que ceux alloués aux atténuations de charges :
  - o les crédits alloués aux charges de personnel sont revus à la hausse d'un montant de 40 900 €. Cette augmentation est liée à :
    - la revalorisation du point d'indice (11 300 €) ;
    - des remplacements et renforts imprévus (15 600 €) ;
    - la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (4 000 €) ;
    - l'impact du reclassement des agents relevant de la catégorie B (3 000 €) ;
    - un recrutement anticipé d'un nouveau maître-nageur sauveteur à partir de novembre 2022 (7 000 €) ;
  - o les recettes pour atténuations de charges sont revues à la hausse pour un montant de 17 000 € ;
- le changement d'imputation comptable des compensations de groupements et de communes pour l'accès aux équipements sportifs de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien donne lieu à un transfert de crédits entre deux chapitres, en recettes :
  - o les crédits prévus au chapitre 74 – dotations et participations sont diminués de 45 000 € pour être transférés au chapitre 70 – produits des services ;
- l'annulation de mandats pour un montant de 3 500 € donne lieu à une augmentation des crédits prévus au chapitre 77 – produits exceptionnels :
  - o plusieurs mandats ont fait l'objet d'annulations, 1 290 € pour la fonction 'piscines' (régularisation de factures de gaz) et 2 210 € pour la fonction 'tourisme' (annulation de la redevance spéciale payée au titre du gîte) ;
- la correction du résultat reporté de fonctionnement donne lieu à l'inscription de crédits permettant de diminuer le montant du report de fonctionnement de 0,01 € :
  - o un écart de 0,01 € est constaté entre le report du compte administratif et le report du compte de gestion 2021 ;
- l'équilibre de la décision modificative en section de fonctionnement est réalisé en diminuant les crédits alloués aux dépenses imprévues :
  - o les crédits alloués aux dépenses imprévues sont réduits de 4 650,01 € afin de permettre l'équilibre de la section de fonctionnement.

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 56      Contre : 0      Abstention(s) : 0

## DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** la décision modificative n° 2 du budget Loisirs telle que présentée ci-dessus et dans le tableau annexé à la délibération ;

**2 - D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents ;

**3 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à : Service de gestion comptable de Tarare

La Secrétaire de séance

Josée PERRUSSEL-BATISSE

Le Président

Patrice VERCHÈRE

Pour le Président  
et par délégation,  
le Directeur Général  
Franck VERNHES



**Annexe à la délibération n° COR 2022-356**  
 Modifications apportées au budget Loisirs

Désignation		Crédits votés						Dépenses			Recettes		
		BP 2022 (rappel)	DM1 (rappel)	BP 22 + DM1 + DM2	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits					
Sens	Cha	Nature	Fonction	Service	Opération	Libellé							
<b>FUNCTIONNEMENT</b>													
D	012	64111	413	GRH		REMUNERATION PRINCIPALE	1 200 000,00	0,00	1 240 900,00		40 900,00		
R	013	6479	413	GRH		REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES	10 000,00	0,00	27 000,00				17 000,00
D	011	6156	95	INFO		MAINTENANCE	22 000,00	0,00	9 000,00	13 000,00			
D	011	6236	413	COMM		CATALOGUES ET IMPRIMES	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00			
D	011	6231	413	COMM		ANNONCES ET INSERTIONS	1 000,00	0,00	100,00	900,00			
D	011	611	413	COMM		CONTRATS	250,00	0,00	150,00	100,00			
D	011	6238	413	COMM		DIVERS	250,00	0,00	0,00	250,00			
R	74	74748	413	PISC		AUTRES COMMUNES	2 000,00	0,00	0,00			2 000,00	
R	74	74758	413	PISC		AUTRES GROUPEMENTS	25 000,00	0,00	0,00			25 000,00	
R	74	7478	413	PISC		AUTRES ORGANISMES	18 000,00	0,00	0,00			18 000,00	
R	70	70631	413	PISC		REDEVANCES A CARACTERE SPORTIF	0,00	0,00	45 000,00				45 000,00
R	77	773	413	PISC		MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	0,00	1 290,00				1 290,00
R	77	773	95	TOUR		MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	0,00	2 210,00				2 210,00

R	002				FINA	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	234 804,55	5 353,48	240 158,02		0,01		
D	022				FINA	DEPENSES IMPREVUES	28 950,00	5 353,48	29 653,47	4 650,01			
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>											<b>40 900,00</b>	<b>45 000,01</b>	<b>65 500,00</b>

Désignation	Crédits votés						Dépenses			Recettes				
	Sens	Cha	Nature	Fonction	Service	Opération	Libellé	BP 2022 (rappel)	DM1 (rappel)	BP 22 + DM1 + DM2	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>														
<b>Total INVESTISSEMENT</b>														
											<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Général</b>											<b>20 400,01</b>	<b>40 900,00</b>	<b>45 000,01</b>	<b>65 500,00</b>

Dépenses	Recettes	Solde	
Section de fonctionnement	20 499,99	20 499,99	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00	0,00

---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**

**N° COR 2022-357**

**Séance du jeudi 24 novembre 2022**

---

**Président de séance :** Patrice VERCHÈRE, Président de la Communauté de l'Ouest Rhodanien

**Secrétaire de séance :** Josée PERRUSSEL-BATISSE

**Date de convocation du Conseil :** 16 novembre 2022

**Date de mise en ligne :** 30 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 63

**Membres présents à la séance : 48**

VERCHÈRE Patrice, PEYLACHON Bruno, SOTTON Martin, PRADEL Christian, PONTET René, LAFAY Annick, MARTINEZ Sylvie, MAIRE Olivier, BLEIN Bernadette, SERVAN Alain, DUBESSY Gilles, GALILEI Christine, JOYET Guy, DESPRAS Dominique, CHASSAGNEL Sophie, LACROIX Éric, THOLIN Thierry, DE SAINT JEAN Christine, CORGIER Vincent, DUBOUIS Marie-Claire, PONTET Jonathan, ROCHE Hubert, JOMARD Pascale, NOYEL Nadine, DESPLACES Marc, MURAT Véronique, CROISAT Gaëlle, LORCHEL Philippe, PRÊLE Evelyne, BRUN Pascal, DIGAS Hervé, DEQUEVAUVILLER Alain, TERRIER Jean-François, VOLAY Fabienne, TRIOMPHE Philippe, PERRODON Marie-Christine, PERRUSSEL-BATISSE Josée, MAZNI Slim, PROTON Alexandre, CHERPIN Magali, FRANÇOIS Jean-Luc, BERTHIER Jacqueline, BOURRASSAUT Patrick, VIVIER-MERLE Anne-Marie, RAFFIN Maurice, CHEVALIER Nathalie, GERBERON Alain, LONGERE Michèle

**Membres absents ou excusés : 7**

DUMONTET Daniel, GIANONE David, VERNAY-CHERPIN Cécile, DE BUSSY Jacques, TOUCHARD Pascal, REYMBAUT Anne, ESTIENNE Nathalie

**Membres absents ou excusés ayant donné pouvoir : 8**

GUEYDON Simone donne procuration à THOLIN Thierry, ROUGE-PIPEREAU Peggy donne procuration à PONTET René, PERONNET Alain donne procuration à PERRUSSEL-BATISSE Josée, BUTTY Jean-Marc donne procuration à TRIOMPHE Philippe, GAUTIER Laura donne procuration à PERRODON Marie-Christine, MERARD Chantal donne procuration à SERVAN Alain, AGUERA Antonio donne procuration à VOLAY Fabienne, LEÏTAO Lidia donne procuration à PEYLACHON Bruno

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ÉCONOMIE**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;

Vu la délibération n° COR 2022-084 du 24 mars 2022 relative à l'approbation du budget primitif Économie pour 2022 ;

Vu la délibération n° COR 2022-215 du 29 juin 2022 portant décision modificative n°1 du budget Économie ;

Considérant que le budget Économie doit faire l'objet d'une décision modificative en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Considérant qu'en section de fonctionnement, les ajustements apportés sont les suivants :

- la prise en compte de nouveaux crédits, en dépenses et en recettes, est nécessaire afin de procéder à la régularisation des écritures comptables réalisées lors de la signature de la promesse de vente au titre des terrains de la zone de Basse Croisette :
  - o des crédits en dépenses, au chapitre 67 – charges exceptionnelles, sont inscrits afin de procéder aux annulations de titres pour un montant de 1 826 140 €. Ce montant correspond aux produits de cession enregistrés au compte administratif 2019 ;
  - o en parallèle, des crédits en recettes, au chapitre 77 – produits exceptionnels, sont inscrits afin de procéder aux écritures comptables permettant la réintégration des terrains à l'actif de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) (montant de 1 336 734,50 €) ;
- la prise en compte de crédits, en recettes au chapitre 013 – atténuations de charges, pour un montant de 5 110 €, est réalisée au titre de recettes compensatoires pour charges de personnel ;
- la prise en compte de crédits, en recettes au chapitre 77 – charges exceptionnelles, pour un montant de 18 000 €, est réalisée au titre de l'annulation de mandats sur exercices antérieurs ;
- la suppression des crédits en recettes prévus au titre de remboursements dans le cadre du fonds Région unie est intégrée :
  - o la COR a apporté une participation au fonds Région Unie en 2020, pour les aides mises en place par la Région auprès des entreprises lors de la période COVID. Il s'agissait d'un dispositif de co-financement d'avances remboursables ;
  - o la possibilité de remboursement dès 2022 avait été envisagée en cas de non consommation du fonds en totalité ;
  - o Il s'avère qu'aucun remboursement n'interviendra en 2022 ;
  - o les recettes prévues au chapitre 74 – Dotations et participations sont donc supprimées par une diminution des crédits de 150 000 € ;
- les crédits alloués aux charges à caractère général, aux charges de personnel et aux autres charges de gestion courante sont diminués :
  - o les crédits alloués au chapitre 012 – charges de personnel sont diminués de 77 000 € du fait de non remplacement de certains postes et de périodes de vacances de postes (40 203,70 € à l'article 64111 et 36 796,30 € à l'article 64118) ;
  - o les crédits alloués au chapitre 011 – charges à caractère général sont diminués de 111 800 € du fait de la non réalisation de certaines actions prévues en matière de voirie, de renouvellement des fournitures nécessaires au dispositif Paragrêle notamment ;
  - o les crédits alloués aux subventions aux associations (chapitre 65 – autres charges de gestion courante) sont diminués de 89 900 € ;
  - o les crédits alloués aux admissions en non-valeur et créances éteintes (chapitre 65 – autres charges de gestion courante) sont augmentés de 1 079,34 € ;
- les crédits prévus au chapitre 67 – charges exceptionnelles (673 - titres annulés sur exercice antérieurs) sont revus à la hausse d'un montant de 500,00 € dû à des remboursements de loyers :
  - o les loyers appelés présentaient une erreur d'actualisation ;
- l'équilibre des modifications apportées à la section de fonctionnement est réalisé en augmentant d'un montant de 339 174,84 € la subvention d'équilibre versée par le budget Principal.

Considérant qu'en section d'investissement, les ajustements apportés sont les suivants :

- les crédits alloués à trois opérations, en dépenses, sont modifiés :
  - o Les crédits alloués à l'opération 150009 – Aménagement ZA Basse Croisette sont augmentés d'un montant de 322 734,50 € en conséquence des écritures de régularisation prévues en section de fonctionnement ;
  - o Les crédits alloués à l'opération 167 – Zone d'activités Actival sont augmentés de 25 725 € ;
  - o Les crédits alloués à l'opération 309 – Aide aux entreprises sont diminués de 371 068 €. Le montant des crédits de paiement 2022 et 2023 seront revus en conséquence ;
- des crédits, en dépenses et en recettes, sont à modifier au titre de dépôts et de cautionnements :

- En dépenses, les crédits prévus à l'article 165 – dépôts et cautionnements reçus (chapitre 16) sont revus à la hausse d'un montant de 7 000 € afin d'absorber des remboursements de cautions ;
  - En recettes, les crédits prévus à l'article 165 – dépôts et cautionnements reçus (chapitre 16) sont revus à la hausse de 5 100 € pour enregistrer des cautions ;
- l'équilibre de la décision modificative en section d'investissement est réalisé en ajustant le montant de l'emprunt d'équilibre :
- les crédits prévus sont diminués de 20 708,50 € ;

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 56      Contre : 0      Abstention(s) : 0

### DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** la décision modificative n° 2 du budget Économie telle que présentée ci-dessus et dans le tableau annexé à la délibération ;

**2 - D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents ;

**3 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Ont signé au registre les membres présents  
 Pour copie conforme  
 Ampliation à : Service de gestion comptable de Tarare

La Secrétaire de séance

Josée PERRUSSEL-BATISSE

Le Président

Patrice VERCHÈRE

Pour le Président  
 et par délégation,  
 le Directeur Général  
 Franck VERNHES



**Annexe à la délibération n° COR 2022-357**  
 Modifications apportées au budget Économie

Désignation							Crédits votés				Dépenses			Recettes	
Sens	Cha	Nature	Fonction	Service	Opération	Libellé	BP 2022 (rappel)	DM1 (rappel)	BP 22 + DM1 + DM2	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
D	67	673	90	FINA		TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	0	1 826 140,00		1 826 140,00				
R	77	773	90	FINA		MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	0,00	1 336 734,50					1 336 734,50	
R	77	773	90	FINA		MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	2 600,00	20 600,00					18 000,00	
R	74	7472	90	FINA		PARTICIPATIONS REGIONS	150 000,00	0,00	0,00				150 000,00		
R	013	6479	90	GRH		ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	5 110,00					5 110,00	
D	012	64111	90	GRH		REMUNERATION PRINCIPALE	372 707,00	0,00	332 503,30	40 203,70					
D	012	64118	90	GRH		AUTRES INDEMNITES	54 900,00	0,00	18 103,70	36 796,30					
D	011	615231	90	PATR		VOIRIES	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00					
D	011	60632	90	AGRI		FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00					
D	011	6228	90	AGRI		DIVERS	59 000,00	0,00	42 200,00	16 800,00					
D	65	6574	90	AGRI		SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE	331 180,00	0,00	241 280,00	89 900,00					
D	65	6541	90	FINA		CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00	0,00	604,34		604,34				
D	65	6542	90	FINA		CREANCES ETEINTES	0,00	0,00	475,00		475,00				

D	67	673	90	STRUCTURE						0,00	2 800,00	3 300,00		500,00		
				TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS												
R	75	7552	90	FINA						2 103 369,70	0,00	2 442 544,54				339 174,84
				PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET PRINCIPAL												
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>													<b>278 700,00</b>	<b>1 827 719,34</b>	<b>150 000,00</b>	<b>1 699 019,34</b>

Désignation		Crédits votés										Dépenses			Recettes	
		Sens	Cha	Nature	Fonction	Service	Opération	Libellé	BP (rappel)	2022 (rappel)	DM1 (rappel)	BP 22 + DM1 + DM2	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>																
D	16	165	90	OCMMR						0,00	0,00	7 000,00		7 000,00		
				DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS												
R	16	165	90	OCMMR						0,00	0,00	5 100,00				5 100,00
				DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS												
D	20	2031	90	ZONES	167					14 000,00	0,00	39 725,00		25 725,00		
				ZONE ACTIVITES ACTIVAL												
D	20	20422	90	ADECO	309					742 136,00	0,00	371 068,00		371 068,00		
				SERVICE ECONOMIQUE												
D	20	20422	90	ZONES	150009					1 014 000,00	0,00	0,00		1 014 000,00		
				AMENAGEMENT ZA BASSE-CROISSETTE												
D	21	2111	90	ZONES	150009					0,00	0,00	389 353,77		389 353,77		
				AMENAGEMENT ZA BASSE-CROISSETTE - TERRAINS NUS												
D	21	2128	90	ZONES	150009					0,00	0,00	18 749,00		18 749,00		
				AMENAGEMENT ZA BASSE-CROISSETTE - AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS												
D	10	1021	90	ZONES	150009					0,00	0,00	928 631,73		928 631,73		
				AMENAGEMENT ZA BASSE-CROISSETTE - DOTATION												



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**

**N° COR 2022-358**

**Séance du jeudi 24 novembre 2022**

---

**Président de séance :** Patrice VERCHÈRE, Président de la Communauté de l'Ouest Rhodanien

**Secrétaire de séance :** Josée PERRUSSEL-BATISSE

**Date de convocation du Conseil :** 16 novembre 2022

**Date de mise en ligne :** 30 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 63

**Membres présents à la séance : 48**

VERCHÈRE Patrice, PEYLACHON Bruno, SOTTON Martin, PRADEL Christian, PONTET René, LAFAY Annick, MARTINEZ Sylvie, MAIRE Olivier, BLEIN Bernadette, SERVAN Alain, DUBESSY Gilles, GALILEI Christine, JOYET Guy, DESPRAS Dominique, CHASSAGNEL Sophie, LACROIX Éric, THOLIN Thierry, DE SAINT JEAN Christine, CORGIER Vincent, DUBOUIS Marie-Claire, PONTET Jonathan, ROCHE Hubert, JOMARD Pascale, NOYEL Nadine, DESPLACES Marc, MURAT Véronique, CROISAT Gaëlle, LORCHEL Philippe, PRÉLE Evelyne, BRUN Pascal, DIGAS Hervé, DEQUEVAUVILLER Alain, TERRIER Jean-François, VOLAY Fabienne, TRIOMPHE Philippe, PERRODON Marie-Christine, PERRUSSEL-BATISSE Josée, MAZNI Slim, PROTON Alexandre, CHERPIN Magali, FRANÇOIS Jean-Luc, BERTHIER Jacqueline, BOURRASSAUT Patrick, VIVIER-MERLE Anne-Marie, RAFFIN Maurice, CHEVALIER Nathalie, GERBERON Alain, LONGERE Michèle

**Membres absents ou excusés : 7**

DUMONTET Daniel, GIANONE David, VERNAY-CHERPIN Cécile, DE BUSSY Jacques, TOUCHARD Pascal, REYBAUT Anne, ESTIENNE Nathalie

**Membres absents ou excusés ayant donné pouvoir : 8**

GUEYDON Simone donne procuration à THOLIN Thierry, ROUGE-PIPEREAU Peggy donne procuration à PONTET René, PERONNET Alain donne procuration à PERRUSSEL-BATISSE Josée, BUTTY Jean-Marc donne procuration à TRIOMPHE Philippe, GAUTIER Laura donne procuration à PERRODON Marie-Christine, MERARD Chantal donne procuration à SERVAN Alain, AGUERA Antonio donne procuration à VOLAY Fabienne, LEÏTAO Lidia donne procuration à PEYLACHON Bruno

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET EAU POTABLE**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;

Vu la délibération n° COR 2022-089 du 24 mars 2022 relative à l'approbation du budget primitif Eau potable pour 2022 ;

Vu la délibération n° COR 2022-216 du 29 juin 2022 portant décision modificative n°1 du budget Eau potable ;

Considérant que le budget Eau potable doit faire l'objet d'une décision modificative en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Considérant qu'en section de fonctionnement, les ajustements apportés sont les suivants :

- les crédits nécessaires aux écritures de reprises de subventions sont augmentés, en recettes, d'un montant de 5 570 € ;

- l'équilibre de la section est réalisé en augmentant du même montant le virement à la section d'investissement (en dépenses) ;

Considérant qu'en section d'investissement, les ajustements apportés sont les suivants :

- l'ajustement du virement de la section de fonctionnement est réalisé en conséquence des modifications apportées en section de fonctionnement :
  - o le virement de la section de fonctionnement est donc augmenté de 5 570 € en recettes ;
- la prise en compte des crédits nécessaires aux écritures de reprises de subventions en dépenses d'ordre d'investissement est également intégrée.
  - o les crédits alloués aux reprises de subventions (chapitre 040) sont augmentés de 5 570 € en dépenses ;
- la prise en compte de nouveaux crédits pour procéder aux écritures comptables liés au transfert du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée est intégrée :
  - o les crédits alloués au chapitre 27, en recettes, sont augmentés de 60 000,00 €, immobilisations financières. Ce montant est prévisionnel, les droits des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2022 n'ayant pas encore été transmis à la COR par le délégataire ;
  - o les crédits alloués au chapitre 041, en recettes, sont augmentés de 30 000,00 € du fait du complément de transfert du droit à la déduction de la TVA ;
  - o les crédits alloués au chapitre 041, en dépenses, sont augmentés de 30 000,00 € du fait du complément de transfert du droit à la déduction de la TVA évoqué plus haut ;
- le transfert de crédits entre plusieurs opérations d'investissement est proposé afin de permettre la prise en charge des compteurs sur le périmètre de Tarare, le contrat de délégation de service public arrivant à échéance au 31 décembre 2022 :
  - o les crédits alloués à l'opération 202002 PUP Tarare, en dépenses, sont diminués de 30 000 € ;
  - o les crédits alloués à l'opération 211401 Périmètre de protection, en dépenses, sont diminués de 160 000 € ;
  - o les crédits alloués à l'opération 202005 Étude des systèmes d'eau potable, en dépenses, sont diminués de 80 000 € ;
  - o les crédits alloués à l'opération 202004 Renouvellement réseaux eau potable, en dépenses, sont augmentés de 190 000 € ;
- l'équilibre de la décision modificative est réalisé en diminuant le montant de l'emprunt d'équilibre :
  - o l'emprunt nouveau est diminué d'un montant de 140 000 €. Il se porte alors à 117 223,35 €.

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 56      Contre : 0      Abstention(s) : 0

### DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** la décision modificative n° 2 du budget Eau potable telle que présentée ci-dessus et dans le tableau annexé à la délibération ;

**2 - D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents ;

**3 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à : Service de gestion comptable de Tarare

La Secrétaire de séance

Josée PERRUSSEL-BATISSE

Le Président

Patrice VERCHÈRE

Pour le Président  
et par délégation,  
le Directeur Général  
Franck VERNHES



**Annexe à la délibération n° COR 2022-358**  
*Modifications apportées au budget Eau potable*

Désignation		Crédits votés				Dépenses		Recettes		
		BP 2022 (rappel)	DM1 (rappel)	BP 22 + DM1 + DM2	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
<b>FONCTIONNEMENT</b>										
R	042	777		FINA		11 000,00	0,00	16 570,00		5 570,00
D	023			FINA		323 664,09	0,00	329 234,09	5 570,00	
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>							<b>0,00</b>	<b>5 570,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 570,00</b>

Désignation		Crédits votés				Dépenses		Recettes		
		BP 2022 (rappel)	DM1 (rappel)	BP 22 + DM1 + DM2	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
<b>INVESTISSEMENT</b>										
R	021			FINA		323 664,09	0,00	329 234,09		5 570,00
D	040	13912		FINA		0,00	0,00	4 770,00	4 770,00	
D	040	13913		FINA		0,00	0,00	800,00	800,00	
R	27	2762		FINA		0,00	0,00	60 000,00		60 000,00
D	041	2762		FINA		15 000,00	15 000,00	60 000,00	30 000,00	

R	041	21531	FINA	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	15 000,00	15 000,00	60 000,00					30 000,00	
D	23	2315	AEP	PUP TARARE	30 000,00	0,00	0,00						
D	20	2031	AEP	PERIMETRE DE PROTECTION	70 000,00	0,00	35 000,00						
D	21	21531	AEP	PERIMETRE DE PROTECTION	130 000,00	0,00	5 000,00						
D	20	2031	AEP	ETUDE DES SYSTEMES D'EAU POTABLE	80 000,00	0,00	0,00					80 000,00	
D	21	21531	AEP	RENOUVELLEMENT RESEAUX EAU POTABLE	634 770,41	0,00	824 770,41			190 000,00			
R	16	1641	FINA	EMPRUNTS EN EUROS	257 223,25	0,00	117 223,25					140 000,00	
<b>Total INVESTISSEMENT</b>										<b>270 000,00</b>	<b>225 570,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>95 570,00</b>
<b>Total général</b>										<b>270 000,00</b>	<b>231 140,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>101 140,00</b>

Dépenses	Recettes	Solde
5 570,00	5 570,00	0,00
- 44 430,00	- 44 430,00	0,00

Section de fonctionnement

Section d'investissement

---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**

**N° COR 2022-359**

**Séance du jeudi 24 novembre 2022**

---

**Président de séance :** Patrice VERCHÈRE, Président de la Communauté de l'Ouest Rhodanien

**Secrétaire de séance :** Josée PERRUSSEL-BATISSE

**Date de convocation du Conseil :** 16 novembre 2022

**Date de mise en ligne :** 30 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 63

**Membres présents à la séance : 48**

VERCHÈRE Patrice, PEYLACHON Bruno, SOTTON Martin, PRADEL Christian, PONTET René, LAFAY Annick, MARTINEZ Sylvie, MAIRE Olivier, BLEIN Bernadette, SERVAN Alain, DUBESSY Gilles, GALILEI Christine, JOYET Guy, DESPRAS Dominique, CHASSAGNEL Sophie, LACROIX Éric, THOLIN Thierry, DE SAINT JEAN Christine, CORGIER Vincent, DUBOUIS Marie-Claire, PONTET Jonathan, ROCHE Hubert, JOMARD Pascale, NOYEL Nadine, DESPLACES Marc, MURAT Véronique, CROISAT Gaëlle, LORCHEL Philippe, PRÊLE Evelyne, BRUN Pascal, DIGAS Hervé, DEQUEVAUVILLER Alain, TERRIER Jean-François, VOLAY Fabienne, TRIOMPHE Philippe, PERRODON Marie-Christine, PERRUSSEL-BATISSE Josée, MAZNI Slim, PROTON Alexandre, CHERPIN Magali, FRANÇOIS Jean-Luc, BERTHIER Jacqueline, BOURRASSAUT Patrick, VIVIER-MERLE Anne-Marie, RAFFIN Maurice, CHEVALIER Nathalie, GERBERON Alain, LONGERE Michèle

**Membres absents ou excusés : 7**

DUMONTET Daniel, GIANONE David, VERNAY-CHERPIN Cécile, DE BUSSY Jacques, TOUCHARD Pascal, REYBAUT Anne, ESTIENNE Nathalie

**Membres absents ou excusés ayant donné pouvoir : 8**

GUEYDON Simone donne procuration à THOLIN Thierry, ROUGE-PIPEREAU Peggy donne procuration à PONTET René, PERONNET Alain donne procuration à PERRUSSEL-BATISSE Josée, BUTTY Jean-Marc donne procuration à TRIOMPHE Philippe, GAUTIER Laura donne procuration à PERRODON Marie-Christine, MERARD Chantal donne procuration à SERVAN Alain, AGUERA Antonio donne procuration à VOLAY Fabienne, LEÏTAO Lidia donne procuration à PEYLACHON Bruno

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**OBJET : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT**

---

Vu le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M49 et M41 ;

Considérant que les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) permettent d'engager une opération dans sa globalité mais de n'inscrire au budget que les dépenses susceptibles d'être réellement payées dans l'année et qu'ainsi les marchés peuvent être signés dans les limites financières de l'autorisation de programme sans mobiliser prématurément la totalité des crédits budgétaires ;

Considérant la nécessité de procéder à la modification de certaines autorisations de programme et de leurs crédits de paiement afférents :

- budget Principal :

*AP 200001 Réfection de la piscine de Cours*

Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
4 000 000,00	25 932,18	80 551,24	1 700 000,00	2 026 000,00	167 516,58

*AP 200002 Réfection de la piscine d'Amplepuis*

Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
1 120 000,00	0,00	8 064,00	54 000,00	1 052 936,00	5 000,00

*AP 210158 Réhabilitation de l'écomusée du Haut-Beaujolais à la manufacture*

Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
6 100 800,00	38 500,00	510 000,00	4 500 000,00	1 047 300,00	5 000,00

- budget Assainissement :

*AP 150028 Équipements ouvrages diagnostic permanent*

Montant AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
240 000,00	1 200,00	11 304,00	0,00	117 020,00	110 476,00

- budget Économie :

*AP 190010 Tiers-lieu La Bobine*

Montant AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
1 157 491,20	27 091,55	445 886,17	632 678,29	15 586,00	36 249,19

*AP 309 Aide à l'économie d'entreprises*

Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
1 679 699,66	937 563,66	371 068,00	371 068,00

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 56      Contre : 0      Abstention(s) : 0

### DÉCIDE

- 1 - D'APPROUVER** la modification des autorisations de programmes visées ci-dessus ;
- 2 - D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents ;
- 3 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à : Service de gestion comptable de Tarare

La secrétaire de séance

Josée PERRUSSEL-BATISSE

Le Président

Patrice VERCHÈRE

Pour le Président  
et par délégation,  
le Directeur Général  
Franck VERNHES



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**

**N° COR 2022-361**

**Séance du jeudi 24 novembre 2022**

---

**Président de séance :** Patrice VERCHÈRE, Président de la Communauté de l'Ouest Rhodanien

**Secrétaire de séance :** Josée PERRUSSEL-BATISSE

**Date de convocation du Conseil :** 16 novembre 2022

**Date de mise en ligne :** 30 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 63

**Membres présents à la séance : 48**

VERCHÈRE Patrice, PEYLACHON Bruno, SOTTON Martin, PRADEL Christian, PONTET René, LAFAY Annick, MARTINEZ Sylvie, MAIRE Olivier, BLEIN Bernadette, SERVAN Alain, DUBESSY Gilles, GALILEI Christine, JOYET Guy, DESPRAS Dominique, CHASSAGNEL Sophie, LACROIX Éric, THOLIN Thierry, DE SAINT JEAN Christine, CORGIER Vincent, DUBOUIS Marie-Claire, PONTET Jonathan, ROCHE Hubert, JOMARD Pascale, NOYEL Nadine, DESPLACES Marc, MURAT Véronique, CROISAT Gaëlle, LORCHEL Philippe, PRÊLE Evelyne, BRUN Pascal, DIGAS Hervé, DEQUEVAUVILLER Alain, TERRIER Jean-François, VOLAY Fabienne, TRIOMPHE Philippe, PERRODON Marie-Christine, PERRUSSEL-BATISSE Josée, MAZNI Slim, PROTON Alexandre, CHERPIN Magali, FRANÇOIS Jean-Luc, BERTHIER Jacqueline, BOURRASSAUT Patrick, VIVIER-MERLE Anne-Marie, RAFFIN Maurice, CHEVALIER Nathalie, GERBERON Alain, LONGERE Michèle

**Membres absents ou excusés : 7**

DUMONTET Daniel, GIANONE David, VERNAY-CHERPIN Cécile, DE BUSSY Jacques, TOUCHARD Pascal, REYBAUT Anne, ESTIENNE Nathalie

**Membres absents ou excusés ayant donné pouvoir : 8**

GUEYDON Simone donne procuration à THOLIN Thierry, ROUGE-PIPEREAU Peggy donne procuration à PONTET René, PERONNET Alain donne procuration à PERRUSSEL-BATISSE Josée, BUTTY Jean-Marc donne procuration à TRIOMPHE Philippe, GAUTIER Laura donne procuration à PERRODON Marie-Christine, MERARD Chantal donne procuration à SERVAN Alain, AGUERA Antonio donne procuration à VOLAY Fabienne, LEÏTAO Lidia donne procuration à PEYLACHON Bruno

---

**FINANCES - COMPTABILITÉ**

**OBJET : DURÉES D'AMORTISSEMENT APPLIQUÉES AU BUDGET ANNEXE ÉNERGIES**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2321-2-27 et R.2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M41 ;

Vu la délibération n° COR 2019-80 du 5 décembre 2019 relative aux durées d'amortissement en M41 ;

Vu la délibération n° COR 2019-022 du 6 février 2019 portant la création du budget annexe Énergies ;

Considérant que les durées d'amortissement d'ores et déjà existantes sont les suivantes :

Article	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
2031	Frais d'études	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
2051	Logiciels	5 ans
2131	Constructions bâtiments	35 ans
2135	Agencement et aménagement des constructions	35 ans
2138	Autres constructions	20 ans
215318	Autres installations à caractère spécifique (photovoltaïque)	20 ans
21533	Installations à caractère spécifique chauffage urbain (réseaux de chaleur...)	35 ans
21543	Matériel industriel chauffage urbain (chaudière...)	20 ans
2188	Autres matériels	10 ans
2182	Matériel de transport	7 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans

Considérant que, certains biens étant toutefois imputés sur des articles pour lesquels aucune durée n'a été définie, il y a donc lieu de compléter la délibération précitée ;

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 56 Contre : 0 Abstention(s) : 0

### DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** l'adoption des durées d'amortissement suivantes, complétant la délibération n° COR 2019-380 du 5 décembre 2019 :

Article	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
2088	Autres immobilisations incorporelles	15 ans
215314	Réseau de distribution	35 ans
21534	Télédistribution	30 ans

**2 - D'APPLIQUER** ces durées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**3 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à : Service de gestion comptable de Tarare

Le secrétaire de séance

Josée PERRUSSEL-BATISSE

Le Président

Patrice VERCHÈRE

Pour le Président  
et par délégation,  
le Directeur Général  
Franck VERNHES



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**

**N° COR 2022-364**

**Séance du jeudi 24 novembre 2022**

---

**Président de séance :** Patrice VERCHÈRE, Président de la Communauté de l'Ouest Rhodanien

**Secrétaire de séance :** Josée PERRUSSEL-BATISSE

**Date de convocation du Conseil :** 16 novembre 2022

**Date de mise en ligne :** 30 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 63

**Membres présents à la séance : 48**

VERCHÈRE Patrice, PEYLACHON Bruno, SOTTON Martin, PRADEL Christian, PONTET René, LAFAY Annick, MARTINEZ Sylvie, MAIRE Olivier, BLEIN Bernadette, SERVAN Alain, DUBESSY Gilles, GALILEI Christine, JOYET Guy, DESPRAS Dominique, CHASSAGNEL Sophie, LACROIX Éric, THOLIN Thierry, DE SAINT JEAN Christine, CORGIER Vincent, DUBOUIS Marie-Claire, PONTET Jonathan, ROCHE Hubert, JOMARD Pascale, NOYEL Nadine, DESPLACES Marc, MURAT Véronique, CROISAT Gaëlle, LORCHEL Philippe, PRÊLE Evelyne, BRUN Pascal, DIGAS Hervé, DEQUEVAUVILLER Alain, TERRIER Jean-François, VOLAY Fabienne, TRIOMPHE Philippe, PERRODON Marie-Christine, PERRUSSEL-BATISSE Josée, MAZNI Slim, PROTON Alexandre, CHERPIN Magali, FRANÇOIS Jean-Luc, BERTHIER Jacqueline, BOURRASSAUT Patrick, VIVIER-MERLE Anne-Marie, RAFFIN Maurice, CHEVALIER Nathalie, GERBERON Alain, LONGERE Michèle

**Membres absents ou excusés : 7**

DUMONTET Daniel, GIANONE David, VERNAY-CHERPIN Cécile, DE BUSSY Jacques, TOUCHARD Pascal, REYBAUT Anne, ESTIENNE Nathalie

**Membres absents ou excusés ayant donné pouvoir : 8**

GUEYDON Simone donne procuration à THOLIN Thierry, ROUGE-PIPEREAU Peggy donne procuration à PONTET René, PERONNET Alain donne procuration à PERRUSSEL-BATISSE Josée, BUTTY Jean-Marc donne procuration à TRIOMPHE Philippe, GAUTIER Laura donne procuration à PERRODON Marie-Christine, MERARD Chantal donne procuration à SERVAN Alain, AGUERA Antonio donne procuration à VOLAY Fabienne, LEÍTAO Lidia donne procuration à PEYLACHON Bruno

---

**POLITIQUES CONTRACTUELLES**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 VI ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2020-307 du 19 novembre 2020 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2020-2023 ;

Vu la délibération n° COR 2022-004 du 13 janvier 2022 approuvant la modification du règlement d'attribution des fonds de concours et le modèle de contrat de développement territorial ;

Vu la délibération du 11 octobre 2022 du Conseil municipal de Saint-Jean-la-Bussière sollicitant un fonds de concours de la COR ;

Considérant que la COR souhaite soutenir les projets d'investissement portés par les communes via l'attribution d'un fonds de concours et la signature de contrats de développement territorial ;

Considérant que la Commune de Saint-Jean-la-Bussière porte le projet de rénovation et de mise aux normes du chauffage de l'église, dont les travaux doivent se dérouler au cours des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2023 ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	100 000 €	État	18 000 €
		Fonds de concours COR	15 024 €
		Association paroissiale	25 000 €
		Autofinancement	41 976 €
TOTAL	100 000 €	TOTAL	100 000 €

Considérant que le montant demandé correspond au solde de l'enveloppe communale dédiée au fonds de concours ;

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 55      Contre : 0      Abstention(s) : 0

## DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximal de 15 024 € à la Commune de Saint-Jean-la-Bussière pour son projet de rénovation et de mise aux normes du chauffage de l'église ;

**2 - D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son délégataire à signer le contrat de développement territorial avec la Commune et à procéder au versement du fonds de concours ;

**3 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Ampliation à : Service de gestion comptable de Tarare

La Secrétaire de séance

Josée PERRUSSEL-BATISSE

Le Président

Patrice VERCHÈRE

Pour le Président  
et par délégation  
le Directeur Général  
Franck VERNHES



---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN**

**N° COR 2022-365**

**Séance du jeudi 24 novembre 2022**

---

**Président de séance :** Patrice VERCHÈRE, Président de la Communauté de l'Ouest Rhodanien

**Secrétaire de séance :** Josée PERRUSSEL-BATISSE

**Date de convocation du Conseil :** 16 novembre 2022

**Date de mise en ligne :** 30 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 63

**Membres présents à la séance : 48**

VERCHÈRE Patrice, PEYLACHON Bruno, SOTTON Martin, PRADEL Christian, PONTET René, LAFAY Annick, MARTINEZ Sylvie, MAIRE Olivier, BLEIN Bernadette, SERVAN Alain, DUBESSY Gilles, GALILEI Christine, JOYET Guy, DESPRAS Dominique, CHASSAGNEL Sophie, LACROIX Éric, THOLIN Thierry, DE SAINT JEAN Christine, CORGIER Vincent, DUBOUIS Marie-Claire, PONTET Jonathan, ROCHE Hubert, JOMARD Pascale, NOYEL Nadine, DESPLACES Marc, MURAT Véronique, CROISAT Gaëlle, LORCHEL Philippe, PRÊLE Evelyne, BRUN Pascal, DIGAS Hervé, DEQUEVAUVILLER Alain, TERRIER Jean-François, VOLAY Fabienne, TRIOMPHE Philippe, PERRODON Marie-Christine, PERRUSSEL-BATISSE Josée, MAZNI Slim, PROTON Alexandre, CHERPIN Magali, FRANÇOIS Jean-Luc, BERTHIER Jacqueline, BOURRASSAUT Patrick, VIVIER-MERLE Anne-Marie, RAFFIN Maurice, CHEVALIER Nathalie, GERBERON Alain, LONGERE Michèle

**Membres absents ou excusés : 7**

DUMONTET Daniel, GIANONE David, VERNAY-CHERPIN Cécile, DE BUSSY Jacques, TOUCHARD Pascal, REYBAUT Anne, ESTIENNE Nathalie

**Membres absents ou excusés ayant donné pouvoir : 8**

GUEYDON Simone donne procuration à THOLIN Thierry, ROUGE-PIPEREAU Peggy donne procuration à PONTET René, PERONNET Alain donne procuration à PERRUSSEL-BATISSE Josée, BUTTY Jean-Marc donne procuration à TRIOMPHE Philippe, GAUTIER Laura donne procuration à PERRODON Marie-Christine, MERARD Chantal donne procuration à SERVAN Alain, AGUERA Antonio donne procuration à VOLAY Fabienne, LEÍTAO Lidia donne procuration à PEYLACHON Bruno

---

**POLITIQUES CONTRACTUELLES**

**OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT-JUST-D'AVRAY**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 VI ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) ;

Vu la délibération n° COR 2019-024 du 6 février 2019 approuvant la Charte de partenariat portant Pacte financier et fiscal de solidarité entre la COR et ses communes ;

Vu la délibération n° COR 2019-099 du 4 avril 2019 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours ;

Vu la délibération n° COR 2020-307 du 19 novembre 2020 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2020-2023 ;

Vu la délibération n° COR 2019-365 du 5 décembre 2019 approuvant l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Just-d'Avray pour la rénovation énergétique et accessibilité du bar restaurant l'Auberge des sapins ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Just-d'Avray du 15 novembre 2022 sollicitant le versement du fonds de concours octroyé ;

Considérant le contrat de développement territorial signé le 2 janvier 2020 entre la Commune de Saint-Just-d'Avray et la COR qui détermine les modalités d'octroi et de versement du fonds de concours ;

Considérant que le montant maximal du fonds de concours octroyé est de 50 000 € ;

Considérant que, les travaux étant terminés, la Commune de Saint-Just-d'Avray demande le versement du solde du fonds de concours sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux, MOE et études	387 895,67 €	Autofinancement	176 011,67 €
		Fonds de concours COR	50 000,00 €
		Département du Rhône	58 025,00 €
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	37 715,00 €
		État	66 144,00 €
Total	387 895,67 €	Total	387 895,67 €

Considérant le versement d'un acompte courant octobre 2022 d'un montant de 25 000 € ;

Le Conseil communautaire, lecture faite du rapport par Monsieur Christian PRADEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 55      Contre : 0      Abstention(s) : 0

### DÉCIDE

**1 - D'APPROUVER** le versement du fonds de concours d'un montant de 25 000 € à la Commune de Saint-Just-d'Avray pour le projet de rénovation du restaurant « l'Auberge des sapins » ;

**2 - DE MANDATER** Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Ampliation à : Service de gestion comptable de Tarare

La Secrétaire de séance

Josée PERRUSSEL-BATISSE

Le Président

Patrice VERCHÈRE

Pour le Président  
et par délégation,  
le Directeur Général  
Franck VERNHES

